

Souveraineté ! Mais et la responsabilité de protéger ?

[Par Fodé Baldé]

écrit par GuineePolitique© | 31 janvier 2020



TRIBUNE. Toutes les dictatures ont le même refrain : elles chantent et brandissent avec arrogance le principe de la souveraineté quand elle réalise avoir commis l'irréparable. Ainsi, elles tentent d'éveiller les sentiments nationalistes pour empêcher tout interventionnisme.

Cette stratégie est connue et, a, pendant longtemps, fait échouer des missions de paix dans le monde. Voilà pourquoi en 2005 le principe de « [la responsabilité de protéger](#) » [lien, ndlr] a été entériné par la Commission Internationale de l'intervention et de la souveraineté des États de l'Organisation des Nations Unies. Alors désormais le devoir d'ingérence est consacré quand il y'a de graves violations des droits de l'homme dans un pays. Mieux quand l'Etat est producteur de violence contre ses populations, il y'a nécessité d'apporter protection à ses dernières.

Aujourd'hui la Guinée se trouve dans ce schéma : où les populations n'ont pas de protecteurs car les forces de sécurité et de défense, censées les protéger, les répriment. Les jeunes sont assassinés, leurs dépouilles refusées dans les morgues du pays, d'autres sont kidnappés puis mis en

prison sans procès, les uns sont blessés avec des handicaps à vie, les cortèges funèbres sont attaqués de la mosquée au cimetière : la société guinéenne se déshumanise. La dictature sévit juste pour se pérenniser.

Face à ce
dont les populations guinéennes sont victimes et à un moment
où le pouvoir de
Conakry brandit avec fierté la souveraineté de notre pays : il
faut lui
rappeler que cette souveraineté s'exerce conformément à la
constitution. Étant
donné que toutes les lois sont violées, les institutions
assujetties, les
populations martyrisées, tous les espoirs sont désormais
tournés vers la
communauté internationale. À elle, d'amener les populations à
lui réaffirmer sa
confiance car, à cette allure, elles se sentent abandonnées et
trahies pour
avoir cru et défendu des valeurs universellement partagées
telles que la
démocratie, l'alternance.

En
conclusion, aucun principe de souveraineté ne peut empêcher
l'International
d'agir et ce, au nom du principe onusien : « la responsabilité
de protéger »,
pour protéger des vies. Et le cas échéant, elle aura ces morts
sur sa
conscience ! Dans tous les cas, l'histoire de notre communauté
de destin
s'écrit et continuera de s'écrire avec chacun sa
responsabilité ! A chacun
d'agir ou de trahir la mission qui lui est dévolue.



Fodé BALDE

Homme Politique Guinéen *LA GUINÉE D'ABORD*
